



## ZONES ENVIRONNEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA PURETÉ DE L'AIR ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ

Il est de l'intérêt de tous que la qualité de l'air soit bonne car c'est ce qui sert en première ligne à protéger la santé de l'homme. Tout le monde, dans notre société mobile, contribue aux fortes concentrations de poussières fines (PM10) et de dioxyde d'azote dans les secteurs proches des routes. D'un autre côté, nous sommes souvent concernés par cette situation lorsque nous habitons à proximité d'une route à forte circulation. Pour cette raison, la préservation de la pureté de l'air est le devoir de tous.

Dans le Bade-Wurtemberg, nous avons élaboré jusqu'à maintenant 19 plans d'actions et de préservation de la pureté de l'air destinés aux secteurs particulièrement touchés afin d'améliorer la situation, surtout dans les secteurs où les limites de pollution sont dépassées. Les zones environnement avec circulation interdite pour les véhicules à forts taux d'émissions toxiques sont un élément central de ces plans. Cette interdiction est liée à des restrictions qui ne peuvent pas être évitées. Il s'agit ici d'une contribution inévitable à la pureté de l'air et à une meilleure santé, surtout pour les personnes habitant, travaillant ou allant à l'école dans des secteurs fortement pollués.

Tanja Gönner

Ministre de l'Environnement du Land de Bade-Wurtemberg

## Zones environnement dans le Bade-Wurtemberg



Baden-Württemberg

UMWELTMINISTERIUM

## Zones environnement

### À PARTIR DE QUAND ET OÙ Y A-T-IL DES ZONES ENVIRONNEMENT?

Des zones environnement ont été aménagés dans le Bade-Wurtemberg dans les villes suivantes: Stuttgart, Mannheim, Karlsruhe, Heilbronn, Ulm, Pforzheim, Reutlingen, Ludwigsburg, Tübingen, Schwäbisch Gmünd, Leonberg, Herrenberg, Mühlacker, Ilsfeld et Pleidelsheim. D'autres zones environnement entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à Freiburg, Heidelberg et Pfnztal.



### ZONE ENVIRONNEMENT – QU'EST-CE QUE C'EST?

Les zones environnement sont des zones délimitées, le plus souvent des secteurs urbains dans lesquels la circulation est interdite aux véhicules à forts taux d'émissions toxiques. Les taux de concentration de poussières fines et de dioxyde d'azote dépassant les valeurs limites sont détectés dans le Bade-Wurtemberg uniquement dans les secteurs proches des routes. Pour cette raison, la circulation routière joue un rôle important dans la préservation de la pureté de l'air. En interdisant la circulation des véhicules à forts taux d'émissions toxiques dans les zones environnement, il est possible d'améliorer la qualité de l'air.



### COMMENT EST-CE QUE JE RECONNAIS UNE ZONE ENVIRONNEMENT?

Pour les zones environnement, un nouveau panneau de signalisation a été créé dans le code de la route. Le panneau supplémentaire affiche des vignettes de couleur avec lesquelles les véhicules peuvent librement circuler dans les zones environnement.

### QUI A LE DROIT DE CIRCULER DANS LA ZONE ENVIRONNEMENT?

Dans les zones environnement dans le Bade-Wurtemberg sont admis à la circulation seuls les véhicules pourvus d'une vignette en couleur collée sur le pare-brise qui donne droit à la circulation dans la zone environnement en question. Les véhicules ne disposant pas de vignette ne peuvent pas circuler dans les zones environnement en règle générale. Des trajets dans des zones environnement soumis à une interdiction de circulation ne sont admissible que si une autorisation exceptionnelle a été fournie ou en cas d'une dérogation générale de l'interdiction de circulation.

### À PARTIR DE QUAND LES INTERDICTIONS DE CIRCULATION ENTRENT-ILS EN VIGUEUR?

Dans la zone environnement à Stuttgart il est prévu qu'à partir du 1er juillet 2010 ils ne pourront circuler que les véhicules pourvus d'une vignette jaune ou verte, à partir du 1er janvier 2012 les véhicules pourvus d'une vignette verte uniquement. Dans les autres zones environnement dans le Bade-Wurtemberg les véhicules pourvus d'une vignette rouge, jaune ou verte peuvent circuler jusqu'à fin 2011. À partir du 1er janvier 2012 ne sont plus admis que les véhicules pourvus d'une vignette jaune ou verte. Il est prévu qu'à partir du 1er janvier 2013 ne sont plus admis que les véhicules pourvus d'une vignette verte.

### EST-CE QUE L'INTERDICTION EST LIMITÉE DANS LE TEMPS?

Afin de soulager durablement l'air, les restrictions de circulation dans la zone environnement n'ont pas de limite dans le temps. Les interdictions de circulation ne dépendent pas du taux élevé ou faible de l'actuelle pollution de l'air à certains jours.

# Vignette

## À QUOI SERT LA VIGNETTE?

Les vignettes permettent de désigner les véhicules en fonction de leur émission de substances toxiques. Ceci permet de contrôler les restrictions de circulation pour les véhicules à forts taux d'émissions toxiques. À cette effet le règlement sur le marquage de véhicules applicable dans toute l'Allemagne établit quatre classes d'émissions qui s'appuient sur les normes européennes d'émission de gaz polluants (Euro-normes). Les vignettes portent le numéro de la classe d'émissions et sont de différentes couleurs. Les véhicules de la classe d'émissions 1 ne reçoivent aucune vignette.



## QUE SE PASSE-T-IL SI L'ON CIRCULE SANS AUTORISATION DANS LA ZONE ENVIRONNEMENT?

Circuler dans une zone environnement sans vignette, sans vignette donnant droit à la circulation dans la zone environnement concernée ou sans autorisation exceptionnelle est passible d'une amende de 40 Euros et d'un point au registre central routier à Flensburg.



## QUELLE VIGNETTE POUR MON VÉHICULE?

Elle est déterminée en fonction de la clé d'émission inscrite dans les papiers du véhicule, et éventuellement dans les documents de pose d'un filtre à particules. Sur les anciens certificats d'immatriculation (allemands), le numéro se trouve dans le cadre «Clé pour 1» (Photo ci-dessus), sur le nouveau certificat d'immatriculation (allemand), il est dans le cadre 14.1 (Photo de droite).



En comparant cette clé avec le récapitulatif suivant, vous pouvez déterminer quelle vignette votre véhicule peut recevoir:

Vignette	Moteurs à essence		Moteurs diesel	
	voitures	camions	voitures	camions
			25 bis 29 35, 41, 71	20 bis 22 33, 43, 53 60, 61
			30, 31, 36 37, 42, 44 bis 52, 72	34, 44, 54 70, 71
	01, 02, 14, 16, 18 bis 70, 71 bis 75, 77	30 bis 55, 60, 61, 70, 71, 80, 81, 83, 84, 90, 91	32, 33, 38, 39, 43, 53 bis 70, 73 bis 75	35, 45, 55, 80, 81, 83, 84, 90, 91
véhicules respectant les Euro-normes 5 ou 6				

Avec la pose d'un équipement technique comme un filtre à suie de diesel, il est possible de passer dans une meilleure classe d'émissions.

## Points de vente des vignettes

### **OÙ PUIS-JE ME PROCURER LA VIGNETTE ET COMBIEN COÛTE-T-ELLE?**

Les points de vente sont les services d'immatriculation des villes et des districts ainsi que les points de vente agréés effectuant des contrôles d'émissions de gaz d'échappement. Il s'agit ici d'organismes de contrôle agréés comme Dekra, GTÜ et TÜV ou les centres techniques de contrôle et plus de 5600 garages autorisés dans le Bade-Wurtemberg à effectuer des contrôles d'émissions de gaz d'échappement. Pour acquérir la vignette, il faut présenter le certificat d'immatriculation du véhicule, dans certains centres d'immatriculation, seule l'indication de l'immatriculation suffit. Il est possible d'acheter une vignette dans toute l'Allemagne et sa validité est illimitée dans le temps pour chaque zone environnement allemande, tant que la voiture possède la même immatriculation. Les centres de vente déterminent le prix de la vignette. En règle générale, elle coûte entre 5 et 8 Euros.

### **VÉHICULES ÉTRANGERS**

Les véhicules immatriculés à l'étranger doivent aussi avoir une vignette qui est attribuée selon la norme européenne sur les émissions de gaz d'échappement et selon laquelle le véhicule a été immatriculé. Si ceci ne ressort pas des papiers du véhicule ou s'il n'est pas possible de le prouver d'une autre manière, alors la vignette est attribuée d'après la date de la première immatriculation du véhicule. Elle peut être achetée auprès des points de vente indiqués ci-dessus.

De plus, les vignettes peuvent être commandées par courrier, par e-mail ou lors d'une réservation d'hôtel. Pour ce faire, il faut joindre une copie des papiers du véhicule ou un document officiel indiquant la date de première immatriculation et le type du véhicule (diesel/essence et voiture particulière/camion). Il est possible d'acheter des vignettes depuis l'étranger auprès des organismes de contrôle agréés aux adresses [www.dekra.de](http://www.dekra.de), [www.tuev-sued.de](http://www.tuev-sued.de), [www.gtue.de](http://www.gtue.de).

## Équipement ultérieur

### QUE FAUT-IL FAIRE AVEC LES VÉHICULES DIESEL ?

Un équipement ultérieur est une contribution importante à la préservation de la pureté de l'air et à la protection de la santé car l'émission de poussières fines sur les voitures diesel peut être diminuée de 30 à 60%. Il existe une large offre d'équipements pour de nombreux modèles. La disponibilité d'un système d'équipement ultérieur d'un véhicule peut être vérifiée sur Internet à l'aide du certificat d'immatriculation, aux adresses [www.feinstaubplakette.de](http://www.feinstaubplakette.de) et [www.feinstaub.gtue.de](http://www.feinstaub.gtue.de). Là, il sera également indiqué quelle vignette vous obtenez après un équipement ultérieur. Votre garage vous donnera plus d'informations et vous conseillera sur les possibilités techniques.

### ET POUR LES VÉHICULES À ESSENCE ?

Les véhicules à essence avec catalyseur réglé reçoivent, en règle générale, une vignette verte ou une autorisation exceptionnelle de circulation. Pour les véhicules sans pot catalytique réglé ou avec pot catalytique non réglé, il est possible d'avoir une vignette verte si un pot catalytique réglé est installé ultérieurement. L'équipement ultérieur conduit régulièrement à un reclassement dans la norme d'émission de gaz et, par conséquent, à une diminution de l'impôt sur les véhicules (appliqué en Allemagne).



## Autorisations exceptionnelles de circulation

### QUELS SONT LES EXCEPTIONS GÉNÉRALES ?

Selon le règlement sur le marquage de véhicules relatif à leurs émissions toxiques, certains véhicules peuvent circuler dans tous les cas sans vignette dans les zones environnement. Il s'agit de machines et d'appareils mobiles, de machines de travail, de tracteurs agricoles et forestiers, de véhicules à deux et trois roues, d'ambulances et de voitures de médecins portant la mention «Médecin en urgence», de véhicules avec des personnes ayant un handicap exceptionnel, de véhicules ayant des droits spéciaux conformément au § 35 du code de la route (police, pompiers, protection contre les catastrophes, véhicules de l'armée) et les véhicules de collection avec immatriculation correspondante.

### EXISTE-T-IL D'AUTRES EXCEPTIONS DANS LE BADE-WURTEMBERG ?

Selon le concept d'exception valable dans tout le Bade-Wurtemberg, on applique d'abord le principe suivant : «L'équipement ultérieur prime l'exception». On ne peut renoncer à cette condition préalable que si un véhicule immatriculé sous le nom du propriétaire actuelle avant le 1er novembre 2007

- ne peut pas être équipé techniquement ou
- si le coût d'un équipement ultérieur dépasse la valeur de la voiture.

Pour les véhicules disposant d'une vignette rouge ou jaune le jour fixé de l'immatriculation sous le nom du propriétaire actuelle est le 1er janvier 2010.

## Autorisations exceptionnelles de circulation (Plus)

Pour un véhicule ne pouvant pas être équipé ultérieurement une autorisation exceptionnelle peut être fournie pour les trajets suivants:

- des trajets pour alimenter la population en biens de première nécessité, particulièrement la livraison de détaillants en aliments, de pharmacies, de maisons de retraite, d'hôpitaux et d'établissements publics similaires ainsi que des marchés hebdomadaires et spéciaux.
- des trajets pour l'alimentation de la population en services de première nécessité, particulièrement pour faire la maintenance ou des réparations nécessaires au fonctionnement d'installations techniques, pour supprimer des sinistres sur des bâtiments, y compris des dégâts des eaux, du gaz et de l'électricité et pour les services d'aide sociale et de soin
- des trajets de véhicules spéciaux comme les grues, les transports de charges lourdes et les tracteurs spéciaux de forains.
- des trajets de véhicules à essence avec catalyseur réglé ayant les clés 04, 09 et 11.
- des trajets dans des cas particuliers importants, comme pour des visites régulières de médecin (p. ex. les patients sous dialyse), les trajets de personnes travaillant en équipe et ne pouvant pas utiliser le transport public et les trajets permettant de préserver des processus de fabrication et de production ou des trajets isolés pour des raisons particulières.

En règle générale, les autorisations exceptionnelles sont valables pour toutes les zones environnement dans le Bade-Wurtemberg. Le conducteur est obligé d'avoir avec lui le document en faisant preuve pendant tout trajet dans les zones environnement dans le Bade-Wurtemberg.

Les trajets d'essai et de transfert avec une immatriculation rouge (temporaire) ou d'exportation sont dispensés des interdictions de circulation de façon générale. Donc il n'est pas besoin de demander une autorisation exceptionnelle dans ces cas.

### **COMMENT OBTENEZ-VOUS UNE EXCEPTION?**

Les exceptions sont données par les administrations municipales de Stuttgart, Mannheim, Karlsruhe, Freiburg, Heidelberg, Heilbronn, Ulm et Pforzheim ainsi que par les préfetures de Böblingen (Zones environnement de Herrenberg et Leonberg), Enzkreis (Zone environnement de Mühlacker), Heilbronn (Zone environnement d'Ilsfeld), Karlsruhe (Zone environnement de Pfinztal), Ludwigsburg (Zones environnement de Ludwigsburg et Pleidelsheim), Ostalbkreis (Zone environnement de Schwäbisch Gmünd), Reutlingen et Tübingen.

Les autorités ne peuvent fournir des autorisations exceptionnelles que pour des interdictions de circulation qui s'appliquent dans la zone environnement sous leur compétence. Si dans le Bade-Wurtemberg les interdictions pour des véhicules pourvus d'une vignette rouge seront anticipées, les exceptions pour lesdits véhicules ne peuvent être admis que par les autorités en compétences.

# Plus d'informations

## **INFORMATIONS SUR LES ZONES ENVIRONNEMENT**

Sur le site Internet du Ministère de l'environnement du Bade-Wurtemberg, vous obtiendrez des informations sur les plans d'action et de préservation de la pureté de l'air et sur les zones environnement:

[www.um.baden-wuerttemberg.de](http://www.um.baden-wuerttemberg.de)  
sous „Umweltzonen und Nachrüstung“  
(Zones environnement et équipement ultérieur)

ou auprès des présidences du conseil du Land:  
[www.rp.baden-wuerttemberg.de](http://www.rp.baden-wuerttemberg.de)

ou sur les sites des communes ayant une zone environnement.

## **INFORMATIONS SUR LES VIGNETTES ET POSSIBILITÉS D'ÉQUIPEMENT ULTÉRIEUR:**

[www.feinstaubplakette.de](http://www.feinstaubplakette.de)  
[www.feinstaub.gtue.de](http://www.feinstaub.gtue.de)

## **ENREGISTREMENT DE VÉHICULES RECHERCHANT UN ÉQUIPEMENT ULTÉRIEUREMENT :**

[www.katundfiltersuche.de](http://www.katundfiltersuche.de)

## **MENTIONS LÉGALES**

Umweltministerium Baden-Württemberg  
Kernerplatz 9  
70182 Stuttgart

État: décembre 2009